



Lignes directrices de gestion de l'austérité *Suppression des CHSCT* Remise en cause des commissions de réforme alors qu'on assiste partout à l'aggravation des conditions de travail, de la souffrance, des risques psycho-sociaux *Détachement d'office des fonctionnaires dans les entreprises privées en cas de concession d'un service, d'externalisation, de privatisation*
Restrictions du droit de grève **Liquidation du statut de la fonction publique et mise en place par ordonnance d'un code de la fonction publique (passage des droits collectifs attachés à la personne à des pseudos droits renégociables attachés à la collectivité donc aggravation à l'individualisation)** *Création des Comités Sociaux Territoriaux*

Pour des salaires décents, pour sauver notre statut, pour renforcer et valoriser les missions de service public,

MOBILISONS NOUS LE MARDI 15 JUIN !

Depuis le début du quinquennat, les gouvernements successifs ont refusé toute mesure générale concernant la valeur du point, synonyme de blocage des rémunérations indiciaires pour les agents publics. Ce blocage a pour conséquence une perte du pouvoir d'achat qui ne peut se poursuivre, ni être compensée par des mesures parcellaires, catégorielles, qu'elles soient indiciaires ou indemnitaires qui génèrent de surcroît des iniquités et mettent à mal les grilles indiciaires !

Pour la CGT la reconnaissance des agentes et agents de la Fonction publique, de leurs qualifications et de leur engagement, passe nécessairement par **le dégel du point d'indice** et des mesures générales indiciaires notamment l'attribution d'un **nombre de points d'indice identique à toutes et tous !**

Dans la période, alors que les agents territoriaux ont démontré par leur engagement sans faille leur rôle central en exerçant leurs missions dans un contexte très dégradé de crise sanitaire et sociale, le gouvernement continue de leur appliquer sa politique régressive.

La CGT réaffirme son **opposition à la loi dite de transformation de la Fonction publique** du 6 août 2019 et **en revendique son abrogation !** Sous couvert de modernisation, cette loi mine le statut de la Fonction publique, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agentes et agents, mais aussi des usagères et usagers.

14H PLACE DE VERDUN A LA ROCHELLE

Et localement M Fountaine et son équipe entrent dans le vif du sujet :

- **Lancement des négociations concernant la restriction du droit de grève (atteinte au droit de grève dans certains services !)**
- **Nouvelles modalités de gestion des prestations sociales**
- **Nouveau marché pour l'attribution des chèques déjeuners avec un format carte envisagé**
- **Réflexion sur la mise en place de nouvelles modalités de prise en compte de l'absentéisme**
- **Réflexion sur la création d'un Comité Social Territorial commun Ville /CDA (à la place des Comités techniques Ville et CDA séparés)**
- **Mise en place d'un règlement intérieur commun Ville / CDA**

Nous n'arriverons à rien sans le rapport de force ! Il est temps de redescendre dans la rue pour que notre voix soit entendue !